

Variations des droits de vote

Année 2025

- **Janvier**
- **Février**
- **Mars**
- **Avril**
- **Mai**
- **Juin**
- **Juillet**
- **Août**
- **Septembre**
- **Octobre**
- **Novembre**
- **Décembre**

• Décembre

Toulouse, le 07 janvier 2026

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2025

Emetteur :
Code Emetteur :

Courtois
3290

Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ième} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	67 197
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	139 977
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	139 554

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• Novembre

Toulouse, le 09 décembre 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 30/10/2025

Emetteur :	Courtois
Code Emetteur :	3290
Code Valeur : - 1 ^{ère} ligne	FR0000065393
Code Valeur : - 2 ^{ième} ligne	
Code Valeur :	

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019		72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)		0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)		0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)		0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)		0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION		72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double		67 175
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS		139 955
Nombre d'actions privées de droit de vote	-	423
- Sur le nominatif	CCN	423
COURTOIS	112601	88
COURTOIS SA TM	114640	335
- Au porteur		0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES		139 532

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• Octobre

Toulouse, le 07 novembre 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/10/2025

Emetteur :	Courtois
Code Emetteur :	3290
Code Valeur : - 1 ^{ère} ligne	FR0000065393
Code Valeur : - 2 ^{ième} ligne	
Code Valeur :	

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019		72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)		0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)		0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)		0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)		0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION		72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double		67 219
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS		139 999
Nombre d'actions privées de droit de vote	-	423
- Sur le nominatif	CCN	423
COURTOIS	112601	88
COURTOIS SA TM	114640	335
- Au porteur		0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES		139 576

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• Septembre

Toulouse, le 10 octobre 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 30/09/2025

Emetteur :	Courtois
Code Emetteur :	3290
Code Valeur : - 1 ^{ère} ligne	
Code Valeur : - 2 ^{ième} ligne	FR0000065393
Code Valeur :	

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019		72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)		0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)		0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)		0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)		0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION		72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double		67 113
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS		139 893
Nombre d'actions privées de droit de vote		- 423
- Sur le nominatif	CCN	423
COURTOIS	112601	88
COURTOIS SA TM	114640	335
- Au porteur		0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES		139 470

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• Août

Toulouse, le 8 septembre 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/08/2025

Emetteur :	Courtois
Code Emetteur :	3290
Code Valeur : - 1 ^{ère} ligne	FR0000065393
Code Valeur : - 2 ^{ième} ligne	
Code Valeur :	

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019		72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)		0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)		0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)		0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)		0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION		72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double		66 921
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS		139 701
Nombre d'actions privées de droit de vote	-	423
- Sur le nominatif	CCN	423
COURTOIS	112601	88
COURTOIS SA TM	114640	335
- Au porteur		0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES		139 278

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

● Juillet

Toulouse, le 5 août 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/07/2025

Emetteur :	Courtois
Code Emetteur :	3290
Code Valeur : - 1 ^{ère} ligne	FR0000065393
Code Valeur : - 2 ^{ième} ligne	
Code Valeur :	

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019		72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)		0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)		0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)		0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)		0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION		72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double		64 317
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS		137 097
Nombre d'actions privées de droit de vote	-	423
- Sur le nominatif	CCN	423
COURTOIS	112601	88
COURTOIS SA TM	114640	335
- Au porteur		0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES		136 674

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• Juin

Toulouse, le 7 juillet 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 30/06/2025

Emetteur :	Courtois
Code Emetteur :	3290
Code Valeur : - 1 ^{ère} ligne	FR0000065393
Code Valeur : - 2 ^{ième} ligne	
Code Valeur :	

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019		72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)		0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)		0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)		0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)		0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION		72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double		64 319
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS		137 099
Nombre d'actions privées de droit de vote	-	423
- Sur le nominatif	CCN	423
COURTOIS	112601	88
COURTOIS SA TM	114640	335
- Au porteur		0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES		136 676

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• Mai

Toulouse, le 5 juin 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/05/2025

Emetteur :	Courtois
Code Emetteur :	3290
Code Valeur : - 1 ^{ère} ligne	FR0000065393
Code Valeur : - 2 ^{ième} ligne	
Code Valeur :	

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019		72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)		0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)		0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)		0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)		0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION		72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double		64 334
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS		137 114
Nombre d'actions privées de droit de vote	-	423
- Sur le nominatif	CCN	423
COURTOIS	112601	88
COURTOIS SA TM	114640	335
- Au porteur		0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES		136 691

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• Avril

Toulouse, le 5 mai 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2025

Emetteur :	Courtois
Code Emetteur :	3290
Code Valeur : - 1 ^{ère} ligne	FR0000065393
Code Valeur : - 2 ^{ième} ligne	
Code Valeur :	

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	64 305
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	137 085
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	136 662

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• Mars

Toulouse, le 3 avril 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/03/2025

Emetteur :	Courtois
Code Emetteur :	3290
Code Valeur : - 1 ^{ère} ligne	FR0000065393
Code Valeur : - 2 ^{ième} ligne	
Code Valeur :	

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	64 291
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	137 071
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	136 648

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• Février

Toulouse, le 5 mars 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 28/02/2025

Emetteur :	Courtois
Code Emetteur :	3290
Code Valeur : - 1 ^{ère} ligne	FR0000065393
Code Valeur : - 2 ^{ième} ligne	
Code Valeur :	

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019		72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)		0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)		0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)		0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)		0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION		72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double		64 307
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS		137 087
Nombre d'actions privées de droit de vote	-	423
- Sur le nominatif	CCN	423
COURTOIS	112601	88
COURTOIS SA TM	114640	335
- Au porteur		0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES		136 664

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »



Courtois SA

• Depuis 1760 •

● Janvier

Toulouse, le 6 février 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/01/2025

Emetteur :
Code Emetteur :

Courtois
3290

Code Valeur : - 1^{ère} ligne
Code Valeur : - 2^{ième} ligne
Code Valeur :

FR0000065393

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	64 356
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	137 136
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	136 713

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »